

Société « OFFICE PLAST »
Société Anonyme Faisant Appel public à l'Épargne
Au capital de 11 107 700 Dinars
Siège social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB- B.P 156- 9070 BEJA
MF : 947962F/A/M/000 - Identifiant unique : 947962F

Projet des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) du 30/09/2020

L'an deux mille vingt et le Trente Septembre à 09 heures et 30 minutes, les actionnaires de la Société OFFICE PLAST sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social sis à la Zone Industrielle N°2 à Medjez El Bab, et ce, sur convocation du Conseil d'Administration à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- 2- Lecture des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ;
- 3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2019;
- 4- Approbation des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- 5- Approbation des conventions réglementées visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019 ;
- 7- Jetons de présence à octroyer aux administrateurs ;
- 8- Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;
- 9- Entériner la cooptation d'un nouvel administrateur ;
- 10- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou son représentant dument mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Ordinaire avait été régulièrement convoquée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, Monsieur le président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

Monsieur Yassine ABID préside la séance en qualité de Président du Conseil d'administration. Madame Yosr MESSADI représentant de la société ATD SICAR et Monsieur Raouf AOUADI représentant de la société MAXULA ESPOIR, présents et acceptants, sont désignés comme scrutateurs.

Monsieur Mhamed NASRI est désigné comme secrétaire. Ils ont tous accepté leurs fonctions.

La feuille de présence certifiée conforme par le bureau permet de constater que le quorum est atteint par les actionnaires présents ou représentés à hauteur de 75 %, ce qui permet à l'Assemblée délibérer valablement.

Le commissaire aux comptes convoqué par le Président du Conseil est présent.

Le Président rappelle que le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31/12/2019, les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés ainsi que la liste des actionnaires ont été mis à la disposition des actionnaires 15 jours au moins avant la tenue de l'assemblée et que tous les actionnaires ont été convoqués dans les délais, ce qui est confirmé et approuvé par tous les actionnaires présents ou représentés.

Le Président déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer à titre ordinaire sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Le Président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés ainsi que des deux scrutateurs les documents suivants :

- 1- La feuille de présence de l'Assemblée
- 2- Copie de l'avis publié au JORT contenant la convocation de l'AGO
- 3- Copie de l'avis publié au RNE contenant la convocation de l'AGO
- 4- Copie de l'avis de convocation publié au bulletin Officiel de la Bourse et au Bulletin du CMF
- 5- Les états financiers individuels et consolidés de la société relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019,
- 6- Le rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2019,
- 7- Les rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels

- 8- Le rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés
- 9- Le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée,

Le président de l'assemblée procède ensuite à la lecture du rapport du conseil relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Puis, le commissaire aux comptes procède à la lecture des ses rapports relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de son rapport spécial relatif aux conventions réglementées visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Après en avoir délibéré, et personne ne demandant plus la parole, le président met succinctement au vote les résolutions figurant dans l'ordre du jour.

Première résolution :

L'assemblée Générale ordinaire entérine le mode, la date et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les rapports du conseil ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales approuve les opérations réalisées en 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution :

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution :

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat de l'exercice	998 286
Résultats reportés 2018	1 887 906
Bénéfice Total	<u>2 886 192</u>
Réserves légales	144 309
Bénéfice distribuable	<u>2 741 883</u>
Dividendes à distribuer (0.030 DT* 9 802 700 actions)	294 081
Report à nouveau 2019	<u>2 447 802</u>

Le paiement des dividendes aura lieu le vendredi 16 Octobre 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée générale fixe à 4 250 Dinars le montant des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée générale décide d'entériner la cooptation de FCPR MAXULA JASMIN entant que nouvel administrateur.

L'administrateur ainsi nommé exercera ses fonctions jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités légales et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le Président

Monsieur Yassine ABID

Le Secrétaire

Monsieur Nasri MHAMED

Les Scrutateurs

Monsieur Raouf AOUADI

Madame Yosr MESSADI